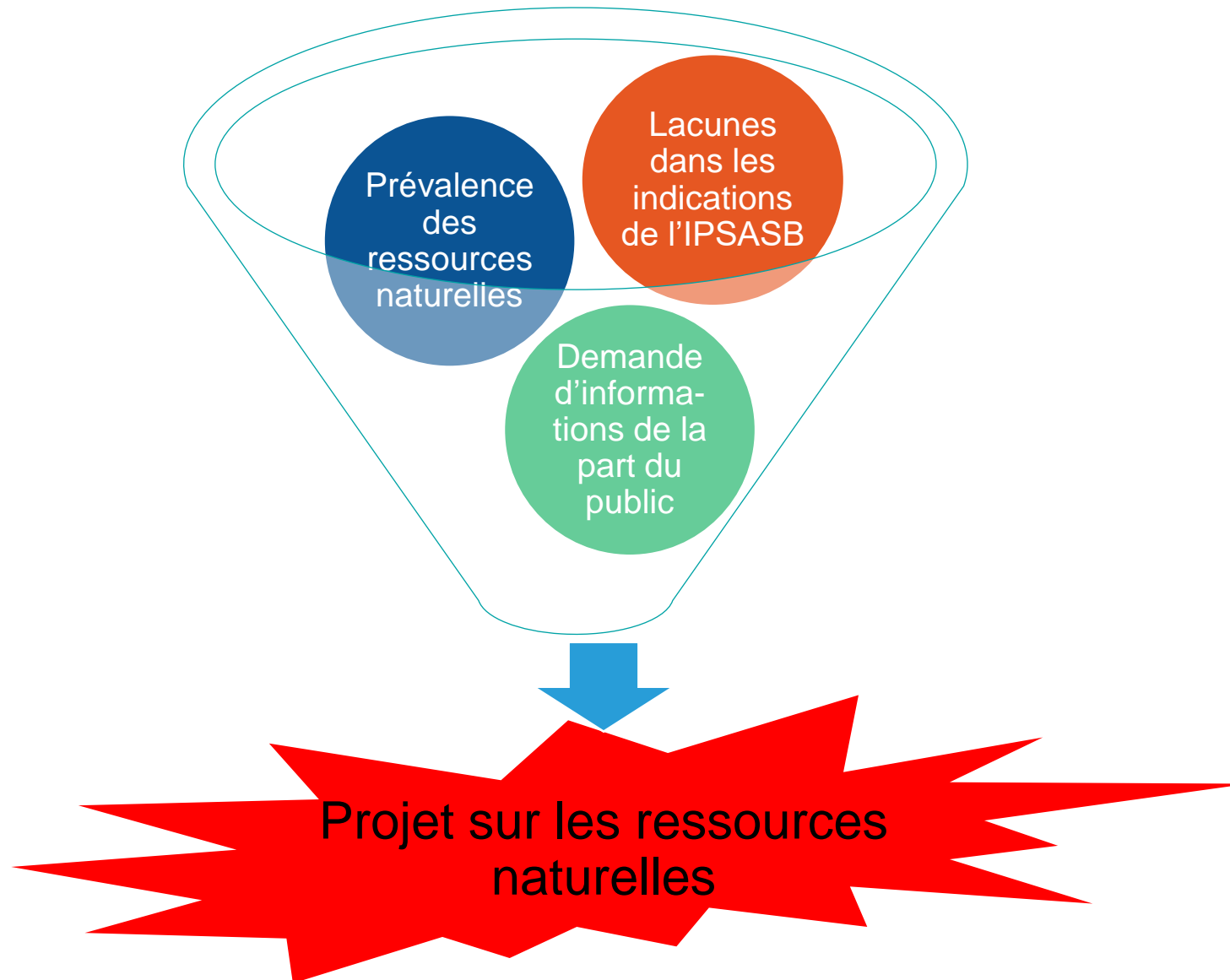


# **DOCUMENT DE CONSULTATION *RESSOURCES NATURELLES***

Edwin Ng, directeur de projets

# Pourquoi l'IPSASB a-t-il entrepris ce projet?



# Description générale des ressources naturelles

- Le document de consultation définit une ressource naturelle comme un élément présentant les caractéristiques suivantes :

Une ressource

- A la capacité de générer des avantages économiques ou a un potentiel de service

D'origine naturelle

- Née sans intervention humaine

Dans son état naturel

- Ne fait pas l'objet d'une intervention humaine

- L'intervention humaine renvoie aux activités qui modifient la quantité ou la qualité d'une ressource naturelle.

# Ressources du sous-sol, ressources en eau et ressources biologiques

- À la lumière d'une consultation préliminaire, l'IPSASB a décidé de se concentrer sur les ressources suivantes dans son document de consultation :



Ressources  
du sous-sol



Ressources  
en eau



Ressources  
biologiques

# Point important à prendre en considération : Critères de comptabilisation d'un actif

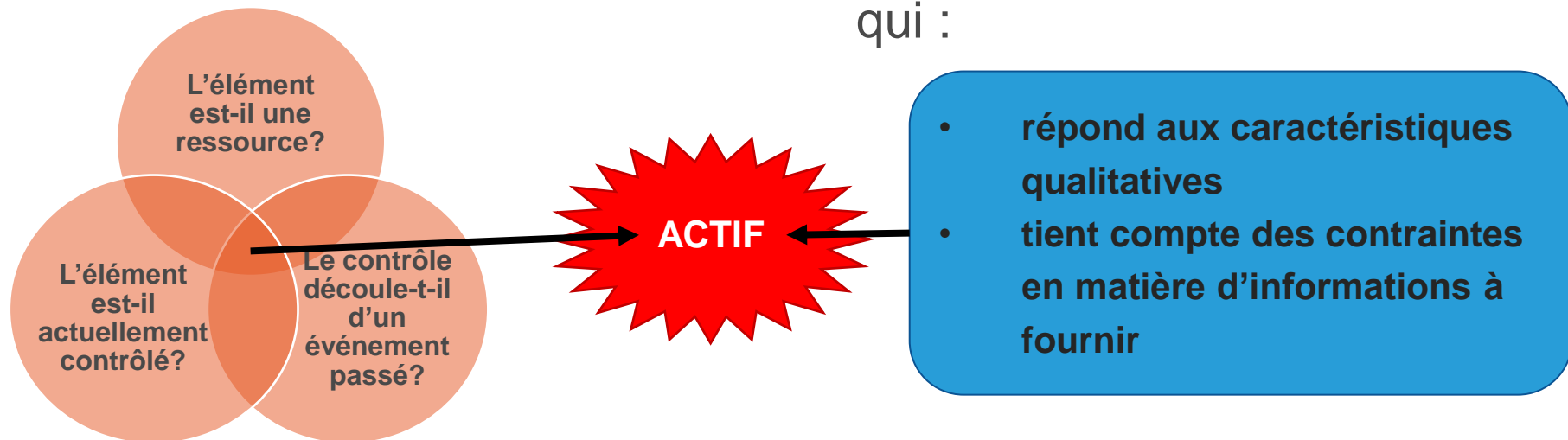
## Prise de position préliminaire :

Les ressources naturelles qui répondent aux critères de comptabilisation, comme ils sont définis dans le Cadre conceptuel de l'IPSASB, devraient être comptabilisées à titre d'actifs dans les états financiers à usage général.

## Critères de comptabilisation :

1) Répondre à la définition d'un actif :

2) Pouvoir être mesuré d'une manière qui :



# Application des principes généraux

## Prises de position préliminaires sur la comptabilisation à titre d'actifs

Type de ressource	Prises de position préliminaires sur la comptabilisation à titre d'actifs dans les états financiers à usage général
Ressources du sous-sol	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il peut être difficile de comptabiliser les ressources du sous-sol à titre d'actifs en raison de l'incertitude relative à l'existence et à la mesure qu'elles comportent.</li></ul>
Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il est peu probable que l'eau qui s'écoule librement puisse répondre à la définition d'un actif.</li><li>• L'eau retenue dans certains réservoirs, canaux et aquifères contrôlés peut répondre à la définition d'un actif.<ul style="list-style-type: none"><li>• La comptabilisation à titre d'actifs est possible si les éléments peuvent être mesurés.</li></ul></li></ul>
Ressources biologiques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certaines ressources biologiques contrôlées peuvent répondre à la définition d'un actif.<ul style="list-style-type: none"><li>• La comptabilisation à titre d'actifs est possible si les éléments peuvent être mesurés.</li><li>• Il peut être difficile de mesurer la capacité opérationnelle associée aux ressources biologiques détenues.</li></ul></li></ul>

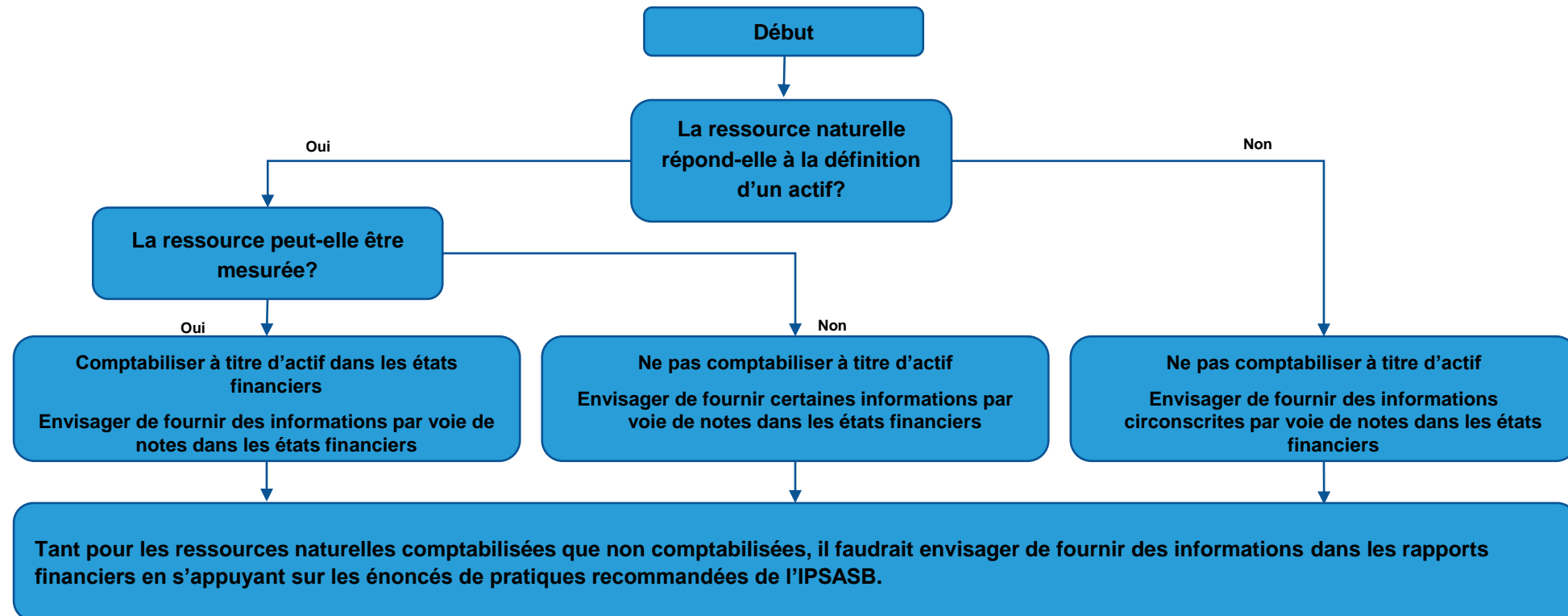
# Autres prises de position préliminaires relatives aux ressources du sous-sol

## Prise de position préliminaire :

- Il faudrait élaborer des indications en s'appuyant sur celles qui existent déjà dans le secteur privé à l'égard des éléments suivants :
  - Traitement comptable des activités de prospection et d'évaluation selon les indications énoncées dans IFRS 6 *Prospection et évaluation de ressources minérales*
  - Traitement comptable de certains coûts de mise en valeur selon les indications énoncées dans IFRIC 20 *Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert*

# Présentation et lien avec la comptabilisation

- Proposition préliminaire relativement aux informations à fournir sur les ressources naturelles comptabilisées et non comptabilisées dans les états financiers et les rapports financiers





# Prochaines étapes



- Le document de consultation comprend un certain nombre de prises de position préliminaires et d'appels à commentaires sur des questions particulières sur lesquels l'IPSASB souhaite entendre les répondants.
- Les répondants peuvent répondre à toutes les questions posées dans le document de consultation ou à certaines d'entre elles seulement.
- L'IPSASB invite également les répondants à lui transmettre leurs commentaires sur toute autre question qu'il devrait prendre en considération dans l'établissement de ses prises de position.
- Les répondants sont priés de transmettre leurs commentaires par l'entremise du site Web de l'IPSASB.

**IPSASB**

International Public  
Sector Accounting  
Standards Board®

International Public Sector Accounting Standards Board

277, rue Wellington Ouest

Toronto (Ontario) M5V 3H2

Canada

T +1 647 826 3171

[www.ipsasb.org](http://www.ipsasb.org)



[@IPSASB\\_News](https://twitter.com/IPSASB_News)



[@International Public Sector  
Accounting Standards Board \(IPSASB\)](https://www.linkedin.com/company/@International-Public-Sector-Accounting-Standards-Board-(IPSASB))



**YouTube** [@IPSASB](https://www.youtube.com/@IPSASB)

Les présentes diapositives ont été traduites de l'anglais vers le français par Comptables professionnels agréés du Canada / Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada). La version approuvée des publications de l'IFAC est celle qui est publiée en anglais par l'IFAC. L'IFAC décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de la traduction française, ou aux actions qui pourraient découler de son utilisation. Veuillez écrire à [permissions@ifac.org](mailto:permissions@ifac.org) pour obtenir l'autorisation de reproduire, de stocker ou de transmettre ce document, ou de l'utiliser à d'autres fins similaires.